

SUCCESS THAT  
**RESO  
NATES**

WALLONIA INTERNATIONAL  
**BUSINESS AWARDS 2026**



**RÈGLEMENT**



Wallonia.be

**Forbes**

**rtbf  
La 1ère**

La prospérité et la visibilité de la Wallonie reposent principalement sur les performances de ses entreprises

Chaque jour, grâce à un réseau de compétences et de partenaires situés partout sur son territoire et par son action de terrain, la Wallonie aide les entreprises à mieux se positionner sur les marchés extérieurs et accompagne également les investisseurs étrangers implantés sur son territoire, à conquérir de nouveaux marchés !

Pour mettre en lumière ces entreprises, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers décernera le 17 septembre 2026 les Wallonia International Business Awards 2026.

Vous vous êtes distingué dans l'écosystème économique de la Wallonie ?  
MANIFESTEZ-VOUS !

**Date de clôture des manifestations d'intérêt : 16 juin 2026**

**4 trophées seront décernés, à savoir :**

- ✓ « Starter » Business Award (entreprise de moins de 5 ans) ;
- ✓ Wallonia Foreign Investment Award ;
- ✓ Wallonia International Business Award ;
- ✓ Wallonia Audience Choice Award (Prix du public).

#### Article 1

**Peut concourir :**

- Toute société établie en Wallonie ;
- Toute personne morale constituée sous la forme de société commerciale (à l'exception des sociétés de droit public) ayant un siège social ou d'exploitation en Wallonie et y développant une activité (biens ou services) significative en termes d'emploi et/ou de valeur ajoutée pour l'économie wallonne (en ce compris dans les secteurs agricole, horticole, touristique et culturel) ;

#### Article 2

**Les critères de sélection sont les suivants :**

- Faire preuve **d'innovation** dans son domaine et d'une volonté **d'évolution** (investissements de production, lancement de nouveaux produits, recherche et développement, design, certification, ...) ;
- **Succès à l'internationalisation** : nette progression soit du **chiffre total à l'exportation** (environ 70 % du CA de l'entreprise à l'export) soit une croissance des exportations sur un ou plusieurs nouveaux marchés ou difficiles; création de filiales; recherche de nouveaux débouchés à l'étranger sur les **trois derniers exercices** ;
- Bonne stabilité financière (en tenant compte des crises successives et contexte géopolitique) et potentiel de croissance ;
- Excellent **positionnement** de la société dans son secteur, voire **leader** ;
- Prise en compte des **enjeux du développement durable** (dans les produits et/ou mode de management) au regard des 17 objectifs développement durable de l'ONU (Objectifs de développement durable (un.org)) ;
- Évolution positive de **l'emploi**.

#### Article 3

**4 trophées seront décernés, à savoir :**

- ✓ **« Starter » Business Award** : décerné à une entreprise de moins de 5 ans faisant preuve d'innovation et de perspectives internationales ;
- ✓ **Wallonia Foreign Investment Award** : récompensant une entreprise ayant investi en Wallonie et ayant amélioré significativement ses performances et sa position à l'international ;
- ✓ **Wallonia International Business Award** : récompensant l'entreprise wallonne ayant amélioré le plus significativement ses performances et sa position à l'international ;
- ✓ **Wallonia Audience Choice Award** : Prix du public.

Le jury se réserve éventuellement le droit de **rajouter un prix « coup de cœur »**.

**Article 4**

Les entreprises participantes qui remplissent le formulaire en ligne acceptent sans réserve le règlement du concours. Elles déclarent également que les informations qu'elles fournissent sont complètes et correctes. Les entreprises participantes autorisent l'AWEX à demander des certificats ONSS ou autres.

**Article 5**

Les lauréats des Wallonia International Business Awards sont exclus de la participation pour les deux éditions suivantes.

**Article 6****○ Composition du Jury :**

Membres du Conseil d'Administration, du Comité de Direction et responsables des centres régionaux de l'AWEX.

**○ Organisation du Jury :**

Chaque membre du jury a accès à l'intégralité du dossier de concours, sans aucune restriction. Les membres du jury traitent les informations fournies par les candidats de manière strictement confidentielle. Les décisions du jury sont irrévocables. Les délibérations du jury se déroulent à huis clos et sont strictement confidentielles.

**Article 7**

En participant au concours, les entreprises acceptent d'endosser le rôle « d'ambassadeurs de la Wallonie » et consentent à la diffusion gratuite de leurs images, titres et trophées lors d'événements internationaux tels que les salons, foires, et autres manifestations, ainsi que lors d'événements à portée domestique. Toute utilisation de leur statut d'ambassadeur ou de champion de la Wallonie fera l'objet d'une communication préalable de la part de l'AWEX.

**Article 8**

Les lauréats et les candidats des Wallonia International Business Awards autorisent l'AWEX à utiliser leur nom et leur logo dans ses communications.

L'AWEX peut communiquer les coordonnées des participants aux organisations partenaires et aux sponsors. Les partenaires et sponsors de l'AWEX peuvent également utiliser les noms des lauréats et des nominés dans leur communication relative aux Wallonia International Business Awards.

**Article 9**

Les entreprises lauréates auront droit à :

- Pouvoir faire figurer la mention du prix reçu sur leurs documents de promotion ;
- Recevoir un trophée, œuvre originale d'un artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Être présentées dans les documents de promotion de l'AWEX à diffusion internationale ;
- Bénéficier d'un portrait dans Forbes Belgium magazine ou Forbes.be ;
- Recevoir une vidéo de présentation de l'entreprise en version française et en sous-titrage anglais.